

COMPTE RENDU  
de la réunion du Conseil Municipal  
du 22 mai 2017

--=--

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 22 mai 2017 à 20h.00 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Magali BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX.

Absents : Sylvain SAKALOWSKI, Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Laurye LALLEMANT

--=--

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2017 est adopté sachant toutefois qu'il y sera indiqué que Claudine CASIEZ s'est abstenue sur la question n° 11 portant sur une vente de terrains à l'Espace Froidmont.

Répondant à une sollicitation du Maire, Le Conseil Municipal autorise celui-ci à inscrire trois questions complémentaires à l'ordre du jour de la présente réunion.

**1) Indemnité pour le gardiennage de l'église**

Yannick HERBET rappelle que la réglementation en vigueur prévoit l'octroi d'une indemnité aux personnes chargées du gardiennage des églises communales ; à Beauvois en Cambrésis c'est l'Abbé DELAETER qui perçoit cette indemnité.

Le montant 2017 atteint la somme de 479,86 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur l'attribution de ladite indemnité, décide à l'unanimité le versement de la somme de 479,86 € à l'Abbé DELAETER.

**2) Liste du jury criminel 2018**

La liste préparatoire communale 2018 des jurés doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis 2012 sont ainsi désignées, à savoir :

- Jacques VAAST
- Marcel DANJOUX
- Robert CHMIELEWSKI
- Michèle RICHARD ép. CAMBIER
- Mickaël VILLETTE
- David DEBUREAUX

### **3) Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord**

Le Conseil Départemental du Nord a décidé, afin de se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, de dissoudre l'association « Agence Technique Départemental du Nord » et de créer l'établissement public administratif « Agence d'Ingénierie Départementale du Nord » appelée à accompagner les communes et EPCI du Département dans leurs prises de décision.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 0,21 €/habitant.

Yannick HERBET propose au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la commune à cet organisme.

Adopté à l'unanimité.

### **4) Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**

Lors de sa réunion du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de transformer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en poste à temps complet.

Le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion du Nord a émis le 23 mars dernier un avis favorable à la suppression du premier poste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confirmer la suppression de ce poste à temps non complet.

### **5) Subvention 2017 au CCAS**

La subvention communale constituant la principale source de recettes du CCAS, il conviendrait de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Une proposition à hauteur de 3 500 € est soumise au Conseil Municipal (montant identique à celui de 2016) qui l'accepte à l'unanimité.

### **6) Avance sur subvention au Centre Social l'Escale**

Le Centre Social l'Escale prend en charge l'organisation des différents Accueils de Loisirs autrefois assumée par la commune ; une partie de la subvention annuelle de fonctionnement, soit 30 000 €, est destinée à compenser cette charge.

Yannick HERBET propose au Conseil Municipal d'accorder au Centre Social l'Escale une avance de 30 000 € sur la subvention 2017.

Adopté à l'unanimité.

#### **7) Subvention 2017 à l'U.S.Beauvois**

Comme tous les ans à la même époque le Président de l'U.S.Beauvois sollicite le versement d'une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement accordée en fin d'exercice (4 370 € en 2016).

Cette demande est motivée d'une part par l'obligation faite aux clubs de football de faire face avant la reprise des championnats à certaines dépenses (licences et assurances) d'autre part par l'importance des frais d'arbitrage.

L'U.S. Beauvois ayant accepté que la subvention 2017 soit limitée à 4 000 €, le Maire propose que cette dernière soit attribuée dès à présent.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la subvention communale à hauteur de 4 000 € et de la verser dans les meilleurs délais possible.

Yannick HERBET ajoute que l'Assemblée Générale de l'association se déroulera le 27 mai.

#### **8) Régie Electrique : demandes d'admission en non-valeur**

La Trésorerie de Caudry sollicite de nouvelles admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 614,36 € correspondant à des factures émises par la Régie Electrique au nom de Gérard DENHEZ (28,07 €), Fabrice MOREL (375,09 €) et Séverine LEFEBVRE (211,20 €).

Il est rappelé qu'une admission en non-valeur n'interrompt pas la procédure de recouvrement.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes.

Par 10 voix pour, 2 voix contre (Géry HERMANT, Michel SCARCIA) et 3 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX) le Conseil Municipal accepte ces demandes.

#### **9) Désignation de Mr Bernard GABET en qualité de délégué du Conseil Municipal au sein du Bureau de l'AFIR de Beauvois-Fontaine**

Le décès de Mr Paul CARPENTIER implique son remplacement au sein du Bureau de l'AFIR de Beauvois-Fontaine.

Mr Bernard GABET, propriétaire de terrains inclus dans le périmètre d'intervention de l'AFIR, vient d'accepter d'intégrer cette instance, répondant ainsi favorablement à la sollicitation de Mr le Maire.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de désigner l'intéressé en qualité de membre du Bureau de l'AFIR de Beauvois-Fontaine.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Yannick HERBET note que l'AFIR va engager des travaux de rénovation de quelques chemins d'exploitation.

#### **10) Demande de subvention du Conseil Départemental du Nord pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 643**

Le Conseil Départemental du Nord a décidé de consacrer 1 million d'euros pour aider les communes à aménager les trottoirs situés le long des routes départementales.

Ce soutien financier varie de 20% à 35% du montant HT des travaux selon la richesse de la commune.

Ce programme pourrait permettre à la commune d'aménager une partie des trottoirs de la RD 643.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 30 juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Géry HERMANT ajoute avoir reçu diverses observations de la Gendarmerie et de l'Unité Territoriale de Cambrai sur des problèmes de sécurité des piétons à proximité du commerce de Mr DUTHILLEUL (absence de passage piétons notamment).

Un devis a été sollicité pour estimer le coût de ces travaux qui pourraient être réalisés dans un délai de 2 ans.

Par ailleurs, une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police sera déposée pour l'aménagement d'un arrêt de bus rue Berthelot.

#### **11) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis**

La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport d'observations sur la situation financière de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis concernant les exercices 2012 et suivants :

Ce document, soumis dans un premier temps au Conseil Communautaire, doit désormais être présenté aux Conseils Municipaux membres.

Jean-Marie BACQUET relève que la Chambre Régionale des Comptes préconise la diminution des attributions de compensation reversées par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis aux communes.

Yannick HERBET précise qu'il ne s'agit que d'une proposition et non d'une contrainte.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

## **12) Informations diverses**

-Yannick HERBET annonce le décès de Mme CAPRON ; ses obsèques se dérouleront le mercredi 24 mai à 15h.30. Une figure beauvoisienne disparaît.

-La Sté PIERRES NATURELLES, qui occupe le site de l'ancienne décharge municipale rue Victor Watremez, a décidé de résilier le bail de location avec effet au 31 octobre 2017.

-Le Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62 vient de confirmer la mise en service de la fibre optique qui devrait être achevée fin 2018.

-Le Conseil Départemental du Nord va procéder dans les prochaines semaines à des travaux d'entretien de la chaussée de la RD 643 ; les plus importants, prévus fin juillet début août, concerneront le carrefour avec la RD 74 (rues de Béwillers et Berthelot).

-Yannick HERBET rappelle les élections législatives des 11 et 18 juin et la nécessité, pour les Conseillers Municipaux, d'assurer les permanences habituelles.

-Yannick HERBET évoque la situation de Fabienne LECHIFFLARD dont le comportement est de plus en plus irréflecti ; il est à nouveau intervenu auprès du Procureur de la République et de l'AGSS de l'UDAFF (organisme qui assure la tutelle de l'intéressée).

-Le véhicule utilisé par les Restos du Cœur a été endommagé suite à un accident de la circulation. Le montant des réparations (8 500 €) est largement supérieur à la valeur résiduelle du véhicule (3 500 €).

Des démarches ont été engagées avec l'expert pour obtenir une réévaluation de ce montant d'indemnisation mais il va falloir procéder au remplacement de ce véhicule.

-La Trésorerie de Caudry, après une longue procédure, est parvenue à récupérer l'intégralité des dettes de Mr et Mme BACHELET à l'égard de la Régie Electrique, ce qui prouve qu'une admission en non-valeur n'empêche pas la poursuite des formalités de recouvrement.

## **13) Questions diverses**

-Fabrice DEPREUX revient sur la demande formulée par Mme Saint Léger afin d'obtenir une place de stationnement « handicapé ».

Yvon CIMBE va relancer les services de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis chargés du marquage au sol.

-Michel SCARCIA évoque une rumeur de fermeture de l'entreprise MARPA Services. Yannick HERBET précise que ce dossier concerne la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, compétente en matière économique ; de nombreuses réunions ont déjà été organisées à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.45.